

Informations pratiques :

CONTACTEZ DIRECTEMENT L'EHPAD DE VOTRE CHOIX :

MAISON DE RETRAITE «RÉSIDENCE JEANNE CALLAREC»

45, avenue Charles de Gaulle - 95160 MONTMORENCY
Tél. : 01 39 34 39 34 - onac.montmorency@aliceadsl.fr

MAISON DE RETRAITE «RÉSIDENCE DU ROUVRAY»

15, rue des Abondances - 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
Tél. : 01 49 09 21 00 - onac@lerouvray.fr

MAISON DE RETRAITE «CHÂTEAU DE MESSIMIEUX»

12, place des Frères Fournet - 69480 ANSE
Tél. : 04 74 67 04 53 - LACOURIE-M@onac-anse.com
www.onac-anse.com

MAISON DE RETRAITE

31510 - BARBAZAN
Tél. : 05 61 94 87 87 - onac.paul-oddo.barbazan@orange.fr

MAISON DE RETRAITE «CHÂTEAU DE BEAURECUEIL»

13100 - BEAURECUEIL
Tél. : 04 42 37 95 00 - onac.beaurecueil@wanadoo.fr

MAISON DE RETRAITE «DOMAINE DE LA CONQUE»

89, allée du Parc - 06140 VENCE
Tél. : 04 93 58 03 05 - mr-onac.vence@wanadoo.fr

MAISON DE RETRAITE «RÉSIDENCE JEAN MOULIN»

02410 SAINT-GOBAIN
Tél. : 03 23 52 69 90 - jeanmoulin.onac@wanadoo.fr

MAISON DE RETRAITE «RÉSIDENCE ALBERT AUBRY»

Château de la Rigaudière - 35240 LE THEIL DE BRETAGNE
Tél. : 02 99 47 74 00 - maisonderetraitedutheil@wanadoo.fr

www.onac-vg.fr



mémoire et solidarité

Etablissements d'hébergement pour personnes agées dépendantes de l'ONACVG



mémoire et solidarité



Le réseau de huit maisons de retraite de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) est une contribution de l'établissement public et du monde combattant à la politique prioritaire du Gouvernement en matière d'accompagnement des personnes âgées.

Le réseau d'EHPAD de l'ONACVG

L'ONACVG dispose de 8 établissements ouverts à tout public avec un accès privilégié pour les ressortissants de l'Office.

Depuis plus de 10 ans, l'Office s'est engagé dans une politique d'intégration et d'adaptation de ses établissements aux évolutions législatives et réglementaires qui régissent le secteur médico-social. Aujourd'hui, ces maisons de retraite sont toutes des « établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes » (EHPAD) de droit commun et bénéficient de conventions tripartites signées avec les Agences Régionales de Santé (ARS) et les conseils généraux.

Répartis à travers la France métropolitaine, ces établissements offrent environ 600 places et poursuivent la mission de solidarité développée en faveur des ressortissants de l'ONACVG.

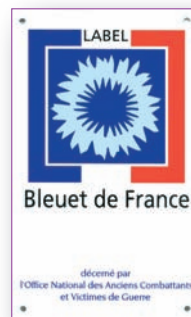
La particularité de ces établissements

Toutefois, les établissements de l'ONACVG n'en restent pas moins des établissements différents : ils s'imposent comme des lieux de référence de la vie civile avec la présence permanente du drapeau national, de stèles ou de plaques commémoratives ou l'organisation de cérémonies patriotiques... Ils sont des lieux de témoignages où la mémoire combattante est valorisée. Ainsi, chaque maison met en œuvre des initiatives originales pour développer des relations intergénérationnelles.

Des établissements de qualité

Les EHPAD proposent une organisation médicale et paramédicale qui garantit la sécurité et la qualité des soins. Ils veillent à la prévention et au maintien de l'autonomie des résidents. Ceux-ci sont encouragés à s'exprimer et à participer à la vie de l'établissement. L'accueil et le séjour dans ces établissements s'inscrivent dans le respect des principes et valeurs définis par la Charte des droits et libertés de la personne accueillie.

Les EHPAD labellisés « Bleuet de France »



Les 8 EHPAD de l'Office ne peuvent faire face, seuls, aux nombreuses demandes d'accueil. Ce maillage est donc complété par un réseau d'établissements distingués sous le label de qualité « Bleuet de France », dans lesquels un accès privilégié est donné aux ressortissants de l'Office. Ce réseau complémentaire permet à l'Office de proposer une capacité et une proximité d'accueil toujours plus importante à ses ressortissants.